Gauchy La dynamique	**VILLE DE GAUCHY**	**2026/202**
	A R R E T E D E P O L I C E	

Police Municipale

Course cycliste – 64ème Grand Prix de la braderie Souvenir José CATIEAU – 6 septembre 2026

Le Maire de la Commune de GAUCHY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la course « 64ème Grand Prix de la braderie Souvenir José CATIEAU », organisée le 6 septembre 2026 par le Vélo Club Amateurs de Saint- Quentin,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les précautions utiles à la sécurité publique,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le 06 septembre 2026, de 12h00 à 18h30, le stationnement de tous véhicules sera interdit dans les rues suivantes :
- route de Chauny,
- rue Pierre Corneille,
- rue Georges Herbin,
- rue Pierre Sémard (du carrefour rue Georges Herbin / rue Pierre Sémard à la ligne de Chemin de Fer).

ARTICLE 2 : De 13h30 à 18h30, la circulation de tous véhicules sera interdite sur ce parcours.

ARTICLE 3 : Les barrières et panneaux matérialisant ces interdictions seront mis à disposition des organisateurs. La neutralisation des feux tricolores rue Georges Herbin /rue Gérard Philipe sera effectuée. Les membres de l'organisation VCASQ sont responsables de la sécurité du parcours.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Directrice des Services Techniques, Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale, Mesdames et Messieurs les Organisateurs sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, 80000 AMIENS, dans le respect du délai de recours de deux mois qui commence à courir à sa publication.

COMMUNE DE GAUCHY 02430

JEAN-MARC WEBER

Jean-Marc WEBER
2026.08.06 10:43:20 +0200
Ref:11524824-17404091-1-D
Signature numérique
le Maire